



Problème de distribution ? signalez-le nous.

Brest métropole confie à un distributeur la mission de déposer dans les boîtes aux lettres de Brest métropole un exemplaire de Sillage.

Que vous ayez apposé un autocollant Stop Pub ou pas, vous devez donc recevoir Sillage.

Si ce n'est pas le cas, merci de nous le signaler par l'un des moyens listés ci-dessous.

- > Par le formulaire proposé ci-dessous
- > Par Téléphone au 02 98 33 50 50
- > Par courrier à l'adresse suivante :
Brest métropole Direction Communication (Sillage) Hôtel de la métropole - 24 rue Coat-ar-Guéven - CS
73826 - 29238 Brest cedex 2
- > Par mail à l'adresse reclamations.sillage@brest-metropole.fr

N'oubliez pas de préciser votre adresse exacte et la présence ou non d'un autocollant StopPub sur votre boîte aux lettres.

Brest métropole interviendra auprès du distributeur pour corriger le problème et vous informera par courrier que cette démarche a été réalisée.

Les données à caractère personnel que vous communiquez ici feront l'objet d'un traitement automatisé pour donner suite à votre demande.

Elles sont conservées pour une durée maximum de 2 ans . Ces données font l'objet de mesures de protection conformes au règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 . Pour plus d'informations sur la protection de vos données cliquez sur [les mentions légales](#).

Dernière mise à jour le : **07 novembre 2019**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02.98.00.80.80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser